

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 13

Artikel: Oeufs de Pâques
Autor: C.P.-V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISANT LE SAMEDI

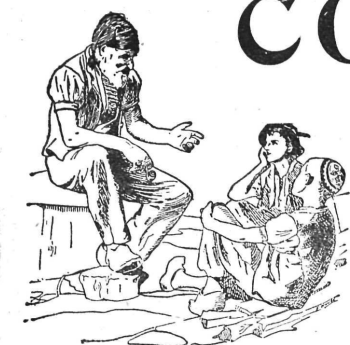
Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

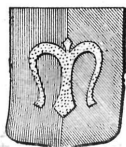


Nous avisons les abonnés que les remboursements seront présentés par la poste à fin mars.

ARMOIRIES COMMUNALES



Lutry. — Les armes de Lutry sont identiques à celles de Soleure; elles consistent en un écu coupé horizontalement en deux parties égales, une supérieure rouge et une inférieure blanche. Un vieux drapeau, qui se serait couvert de gloire à Willmergen en 1656, porte déjà cet écusson qui figure aussi sur un sceau du XVI^e siècle. L'écusson de Lutry est souvent entouré d'une guirlande de roses que les bons vivants du 23^e canton prétendent être des camomilles!!



Moudon porte les couleurs d'Amédée VI, dit le comte vert et d'Amédée VII, dit le comte rouge, sous la dépendance desquels Moudon vécut très heureuse. Les vêtements, livrées, ameublements étaient verts à la cour d'Amédée VI et rouges à la cour d'Amédée VII! L'écusson moudonnois est partagé verticalement en deux moitiés, rouge à gauche, verte à droite; sur ce champ divisé s'étale la lettre M gothique d'or.



Oyens. — La distribution d'une médaille commémorative de la mobilisation a donné l'occasion à Oyens de se donner des armoiries destinées à figurer sur ce souvenir, un écusson divisé verticalement en deux moitiés rouge et vert; sur le champ ainsi formé, un bocan d'argent dressé sur ses pattes de derrière.

Les couleurs sont celles de Moudon, chef-lieu du district dont Oyens fait partie et le bocan, soit bouc, est une allusion au sobriquet des gens de l'endroit.

Au sujet des armoiries de Nyon, dont le Conteur a donné la description dans son numéro du 12 mars, notre collaborateur, M. F.-Raoul Campiche, archiviste, qui a classé les archives de Nyon, nous écrit ce qui suit :

« L'origine de ces armoiries est inconnue. Cependant elles doivent être anciennes, car en 1388, le gouverneur de Nyon, sur l'ordre du Conseil, paye 6 deniers à un certain Mermier, de St-Cergues, pour avoir fourni « un morceau de toile de lin pour faire un poisson destiné à être placé sur l'étendard de la Ville. Plus 6 deniers pour la façon du dit poisson. »

« Enfin la commune de Nyon possède encore deux anciens sceaux de modules différents : le plus grand porte la date de 1582 et l'autre, sauf erreur, celle de 1542. »

Accord façon. — Deux amis se rencontrent :

— Ou vas-tu donc ainsi, mon cher, tu as l'air tout chose ?

— Ah! depuis quelques jours, ma femme ne me plaît pas. Je vais chez le médecin.

— Tiens, ma femme ne me plaît pas non plus; j'y vais avec toi.

P.



MELEBAOGRO DE PERROQUIET

AI a pas rein que lè dzein que pouant fère dâi cavilhie et no djuvi dâi tor de cotyin. Bin soveint lè bitè s'ein mècliant assebin. Témoin sâi de cliiau dou perroquet — dâi papaguié, quemet on lau desâi lè z'auto iâdzo — que vé vo dere l'histoire.

Djan Counet l'avâi on perroquet et onna balla-mère. Ein amâve ion et pouâve pas vére l'autra. Cli que l'amâve l'avâi dâi balle plionne rodzette, dzau-ne, bluve, de tote lè couleu de l'arc-en-ciè. Lè vo dere que n'étâi pas la balla-mère. Po sta zisse, pouâve pas la souffri, quand bin demorâve pas dein la mimâ carrâie et que ne la vayâi que dautrâi iâdzo per an. Mâ, ti lè coup que vegnâi ein visita, l'étâi dâi remauffâie, dâi nièze, dâi grindzeri à ne pas bot-si. Adan lo biau-fe, po avâi la paix, laissive la balla-mère âo pâilo devant avoué sa felhie, et li s'ein allâve dèvesâ à son perroquet âo pâilo derrâi.

On coup, Djan Counet, que l'avâi fé à batsi, l'avâi einvità à n'on petit refredon quauque monsu et dame que cougnessâi : lo conseilâi et sa fenna — que l'étâi son cousin et que recriâve po cein que lo conseilâi l'étâi retso et n'avâi min d'infant — pu lo menistre et madama la menistre, d'autrâi z'auto et mimameint la balla-mère. Lo dinâ l'avâi età ragoteint : dau bouillon, dau crâno dzerdenâdzo âi truffie, dau bouli et pu de la tsè. Sein comptâ duve sorte de salarda : de la salarda âo reparâo et de la salarda à la salarda. Sè sant relètsi lè potte, faillâi vére! Apri lo dinâ, lè dzein s'amusâvant, sè coenâvant. La balla-mère, li, s'amusâve à mourgâ son biau-fe. Stisse savâi pas que lâi rependre devant lo mondo. Tot d'on coup, vaité qu'on oût quauqu'on bramâ — l'étâi lo perroquet :

— Que lo diabblio preingne pi la balla-mère!

Vo pouâide peinsâ cein que lè arrevâ. La balla-mère lè vegniâte rodzo quemet 'na crètâ de pu, pu verda quemet dâi folhie de bliette, et pu bliantse quemet on linsu. Adan l'â lâtâi et l'â verâ lè quatro fè ein l'air, tandu que lo perroquet bramâve adi :

— Que lo diabblio preingne pi la balla-mère!

Ma fâi, po ramenâ la paix, lo menistre l'â de dinse à Djan Counet :

— Voutron perroquet lè on bocan mau l'èlèvâ. Vo faut lo mè bailli quauque temps. l'ein è assebin ion. On lè betera ti lè dou dein 'na mimâ dzèba. Lo min ie sâ dere dâi boune parole et vâo prau ein appren-dre âo voutro, po que ne sâi pas asse mauhonito.

Dinse de, dinse fé. Lè dou perroquet furant ein-dzèbâ ti lè dou vè lo menistre.

On mâi apri, stisse l'einvità Djan Counet, sa fenna et la balla-mère à bâire onn'écouëtletta de thé onna demein-dze la vèprâ à la tiura. Po lau fère vére quemet lo perroquet. l'étâi tsandzi ein bin por quant âi boune raison, fa betâ la dzèba su la trâblia et l'asse-yive de lè fère dèvesâ. Lau desâi : « Jacot! Jacot! »

Adan, lè dou perroquet sè sant met à dèvesâ. Cli-que âo menistre l'â de :

— Que lo diabblio preingne pi la balla-mère!
Et cliquâ Djan Counet lâi a repodu :
— Ta prière soit exaucée! Amen!

Marc à Louis, du Conteur.

ŒUFS DE PAQUES

DEPUIS une quinzaine, les confiseurs ont fait dépense d'imagination et d'art (!) pour étaler dans les vitrines des boutiques les œufs, mirobolants et les lapins en pâte de papier; ceux-ci sont les derniers venus dans nos coutumes romandes où, d'ailleurs, je présume qu'ils n'ont pas reçu un accueil enthousiaste, non parce qu'ils nous arrivent de l'Allemagne, mais parce que les fillettes et les garçonnets ne s'expliquent pas l'intervention de maître Jeannot dans une histoire de Pâques. De mon temps — oh! ce n'est pas d'hier — on laissait les lapins manger leurs feuilles de choux sans les mêler en rien aux œufs multicolores. Et je crois qu'en bon nombre de familles romandes on fait encore de même.

Pourquoi, d'ailleurs, adopter des coutumes étrangères? Les nôtres, en ce domaine, ne suffisent-elles pas? Demandez à nos gamins. La joie des œufs de Pâques, pour eux, ne sera jamais augmentée par l'apparition des lapins vernis. Et, si je ne craignais d'indisposer contre moi les maîtres ès sucreries et les docteurs ès chocolat, je déclarerais même priser bien davantage le modeste œuf de poule copieusement teint que l'œuvre compliquée, figolée, tortillée et maquillée qu'exposent les boutiquiers habiles.

Le beau moment que celui où, dans les maisons où les traditions demeurent vivantes, les parents teignent les œufs pour Pâques. Jadis, le bois d'Inde, les pelures d'oignon, les myrtilles ou quelque infusion d'herbes connues de nos ménagères constituaient l'arsenal des mamans chargées de métamorphoser en objets chatoyants et rutilants les œufs de nos poulettes. Et le résultat obtenu avec la partie verte du poireau, dont on enrubbannait l'œuf, n'était pas le moins fantaisiste. L'œuf teint à l'oignon était, je vous l'affirme, un bel œuf, un très bel œuf. « Était », ai-je dit? Mais oui! la chimie, qui tout bouleverse, qui fabrique du vin sans raisin, du miel sans abeilles, du lait sans vache, de la confiture sans sucre, etc., etc., la chimie est intervenue inventant les petits paquets imagés, pesés, dosés. C'est plus commode, mais moins pittoresque. Et, de cette invention data la chute des pelures d'oignons et des mystérieuses tisanes colorantes dont usaient nos bonnes grand-mères.

Les œufs en sont-ils plus beaux? Je l'ignore, car je n'ai plus le regard des gosses pour en estimer la beauté. Eux, seuls, savent juger avec certitude.

— Maman, pour moi, ce rouge?

— Maman, je voudrais le bleu.

De mon temps, où les œufs étaient bon marché et à la portée des petites bourses, chacun avait sa large part et chacun allait « croquer ». C'est-à-dire, j'exagère, peut-être, les avarès ne « croquaient » pas. Ah! s'ils avaient eu la certitude de gagner, ces petits pingres auraient vaillamment fait « pointe contre pointe », mais les risques effrayaient leur égoïsme et ils préféreraient rouler leur trésor sur l'herbe ou le parquet; jeu peu émouvant, sans doute, mais qui laissait intacte leur demi-douzaine. Pensez donc : six jaunes, six boulettes dorées, veloutées, succulentes, ne sont point régal à mettre en danger.

Je note, en passant, que ces pingres étaient plutôt rares. Voyez plutôt, ils sont là en groupe, dans la

rue, sur la place, ils ont apporté les meilleurs d'entre les rouges ou leurs bleus. Ils ont essayé la pointe contre leurs dents bien serrées, ils ont « ausculté » ce brave petit œuf, ils l'ont interrogé de mille manières et, enfin, prononcé le jugement qui le classe parmi les tout bons, les bons ou les passables. Alors, d'un œil encourageant, ils provoquent un voisin :

— Tu « croques » ?

Et la partie s'engage, chacun usant de ruses de peaux-rouges pour éviter la brisure. Celui-ci livrant à peine, au coup de l'adversaire, une place grosse comme une pièce de un centime. Celui-là s'efforçant à frapper par un petit coup sec, net, qui étoile aussitôt d'une cassure fantastique l'œuf du camarade. C'est captivant. On se groupe autour des « croqueurs » et on s'émerveille aux victoires d'un rouge, d'un bleu ou d'un violet.

Oui, c'est bien plus amusant que les œufs en chocolat et les lapins en carton. Et puis, les œufs de poule, les œufs vaincus, les œufs hors de combat ont encore une utilité incontestable, ils peuvent s'accommoder en salade, et les mamans ne dédaignent pas d'accueillir ce butin, moins trompeur à l'estomac que les œufs fantastiques de la confiserie. C. P.-V.

En attendant. — Un peintre, attendant un ami au café, s'amusait à croquer un bambin assis à la table voisine en compagnie de son père.

— Tu m'attendais ? fait, en arrivant, l'ami du peintre.

— Je te crois. Voilà plus d'un quart d'heure que je « croque le marmot ».

A une goutte près. — M. C..., qui est atteint de la goutte, doit aller rejoindre sa famille aux bains de mer. Avant de partir, il demande à son médecin s'il verrait un inconvénient à ce qu'il prit quelques bains de mer.

— Que voulez-vous, répond l'Esculape, que fasse une « goutte » de plus ou de moins dans l'Océan ?

LE LANDSTURM

(1888)

Un ami du Conteur veut bien nous communiquer la chanson que voici. Elle a pour auteur M. Ed. Payot, directeur des mines et salines de Bex et date de 1888, date à laquelle a été institué, en Suisse, le landsturm. On sait qu'alors furent incorporés dans ce corps, outre les citoyens qui avaient terminé leur service dans la landwehr, ceux qui n'avaient pas été enrôlés sous les drapeaux, pour autant qu'ils ne fussent pas infirmes. Dès lors, le landsturm, qui, ainsi composé, n'était qu'une grotesque mascarade, a été très heureusement transformé.

Cette chanson se chante sur l'air du *Gros Vigneron de Bourgogne*. Nous la reproduisons à l'intention des vieux landsturmiens.

* * *

Entendez-vous, ô mes amis,
Au loin, cette rumeur guerrière
Qui soulève notre pays,
Du château jusqu'à la chaumière ?
C'est qu'on célèbre en ce beau jour,
Du vieux Landsturm le premier jour.
Chantons donc en chœur
Tous en son honneur :

Landsturm (bis) salus cantonum nostrorum
C'est le salut de nos cantons,
Honneur à ces vieux bataillons,
C'est le salut de nos cantons. (bis)

Papas et jeunes grand-papas,
Qu'avez-vous encore fort bonne mine,
Arrivez tous, marchez au pas,
Avec la vieille carabine.
Vous montrerez à l'ennemi
Que la Suisse n'a pas vieilli.
Et qu'au champ d'honneur
Il répète en chœur : (Refrain.)

Venez aussi, jeunes garçons,
Aux moustaches embryonnaires,
Lauréats de toutes façons
Des derniers cours complémentaires.

En attendant le régiment,
Au landsturm arrivez gaiement
Et chantez en chœur,
Tous en son honneur : (Refrain.)

Vous, qu'un thorax insuffisant
Fit exempter de la milice
Et qui ne fîtes qu'en payant
Du soldat l'exercice,
Bravant remèdes, médecins,
Devenez de beaux fantassins.
Fils du receveur,
Répétez en chœur : (Refrain.)

Admirez donc le beau pochard
Que l'on vous donne pour coiffure,
Chaude capote et fier brassard ;
Que vous aurez belle tournure
Avec vos crânes dénudés,
Vos nez richement culottés.
C'est, parole d'honneur,
Vrai bouquet de fleurs. (Refrain.)

Voyez aussi ces braves gens
S'élancer à la baïonnette,
Quoique, morbleu ! plus compétents
Dans les combats à la fourchette.
Pour remplir ces jolis bedons,
Fourriers, chargez bien vos caissons :
Jamais ventre creux
Ne fit vaillant preux. (Refrain.)

Que j'aime à voir ces bons amis
Trinquant gaiement à la cantine,
Chanter les refrains de jadis :
L'amour, le vin, la carabine.
Et, pour compléter le décor,
Nommant Bacchus sergent-major.
Tous, en titubant,
Rentrent en chantant : (Refrain.)

Puis, arrivé dans ta maison,
Beau soldat à l'humeur guerrière,
Tu recevras un fier savon
De ta vaillante ménagère :
« A la paille, ce vieux trouper
Qui réveille tout le quartier ;
Tu diras demain
Ton fameux refrain. » (Refrain.)
ED. PAYOT.

Un grand gamin de 12 ans indigne le pasteur pendant le catéchisme. Il rit, s'amuse, distrait ses camarades.

Le pasteur : Charles, je vais vous renvoyer, vous êtes en mauvais exemple pour tous. D'ailleurs, vous ne savez pas répondre, même à la plus élémentaire des questions. Voyons, sauriez-vous me dire combien il y a de Dieu ?

Un autre polisson souffle : Dis-y qu'il y en a deux. Charles : Il y en a deux !

Le pasteur, indigné, le renvoie. Alors, le gamin raconte l'incident à son père.

Le père : Alors, tu ne sais pas qu'il n'y a qu'un seul Dieu ?

Charles : Oh ! oui, puisqu'il n'était pas content avec deux, il ne se serait pas contenté d'un seul !
W. R.

DAVEL AU THÉÂTRE

La Muse nous donnera donc la semaine prochaine, au Grand Théâtre, avec une mise en scène grandiose, décors nouveaux admirablement brossés par les artistes lausannois René Almand et Fortuné Bovard, costumes rigoureusement conformes à la tradition historique, nombreuse figuration, chœurs, etc., etc., le drame historique et romantique de Hurt-Binet et Gaullieur : *Le Major Davel*. Ce sera un spectacle patriotique et impressionnant.

Cette pièce a été créée à Lausanne, à l'ancien théâtre de Martheray — maison de la chapelle — sous la direction de MM. J. Ernest et Sardon. La première eut lieu le jeudi 18 novembre 1852. La pièce a été redonnée depuis au théâtre actuel, sous la direction de M. Vaslin. L'excellent artiste Vallette, très aimé à Lausanne, créa le rôle de Davel. Lors de la reprise, au théâtre actuel, ce fut M. Vaslin qui in-

carna le personnage du martyr vaudois. Les deux fois le succès fut très grand. Il ne le sera certainement pas moins cette fois-ci, d'autant, nous l'avons dit, que la pièce sera montée avec un grand luxe et admirablement interprétée par les Muséens.



L'arrestation de Davel à Lausanne

En 1898, lors du Centenaire de l'émancipation vaudoise, fut représentée au Théâtre une autre pièce ayant aussi pour héros principal le promoteur de notre indépendance. C'était un poème dramatique de Virgile Rossel. Il eut, lui aussi, un très grand et très juste succès. A cette occasion, le Comité d'organisation de ces représentations avait publié une notice qui contient entr'autres un article fort intéressant de M. L. Bron, de Genève, sur le costume, les uniformes et les armes au temps de Davel. En voici quelques extraits :

* * *

En 1723, le fameux trio (le justaucorps, la veste à manches et les culottes) régnait en maître sur toute l'Europe. L'origine du justaucorps est la hongreline, telle qu'on la portait vers 1750. Ce vêtement tombait droit derrière, sans plis. Il subit dès lors quelques modifications successives. Vers 1757, les plis sont reculés en arrière des hanches; le justaucorps est plus échancré sur le devant et plus court.

L'usage de retrousser les pans, pour la marche, s'introduit d'abord en Allemagne, chez les soldats du grand Frédéric.

Au commencement du XVIII^e siècle, la veste était presque aussi longue que le justaucorps. En 1812, elle devient le gilet.



L'exécution du Major Davel à Vidy, près de Lausanne
d'après le tableau du peintre Ch. Gleyre.

La culotte est bouffante jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, puis devient ajustée et n'a plus varié.

Du temps de Davel le soldat s'habillait, s'armait et s'équipait à ses frais. De là, un manque assez général d'uniformité. En 1707, première ordonnance régulière; elle prescrivait un justaucorps gris de fer ou gris foncé avec grands parements rouges, chapeau large bordé de blanc, cravate noire. Cet uniforme est aussi recommandé aux Vaudois.